

---

## NOTICE SUR LE COMTE DE BONDY

ANCIEN PRÉFET DE L'YONNE

Par M. E. Duché.

---

Bien qu'il ne fût pas originaire de ce département, M. le Comte de Bondy, comme préfet de l'Yonne et comme membre titulaire de la Société des Sciences pendant plus de trente années, a laissé dans notre pays de trop honorables souvenirs pour que son nom y soit oublié.

J'étais présent à la séance où sa mort fut annoncée par notre Président M. Cotteau, qui rappela sommairement les services rendus au département par M. de Bondy. Puis M. Quantin, à son tour, insista sur les qualités administratives de notre ancien Préfet qui fut, disait-il, un homme de bien dans toute la force du terme.

Je demandai alors s'il n'était pas du devoir de la Société de déposer dans son bulletin, comme témoignage de notre estime et de nos regrets, une notice sur la vie et les actes de l'éminent administrateur qui avait donné à notre département tant de preuves de son intelligente initiative et de sa vive sollicitude.

M. Cotteau crut devoir me proposer cette tâche que mon âge et l'état de mes forces auraient dû me faire décliner ; j'espérais toujours qu'un de nos collègues, plus valide et plus autorisé, voudrait bien se substituer à mes défaillances. Ne voyant rien venir, je me suis mis à l'œuvre, encouragé par une circonstance qui devait aplanir singulièrement les difficultés de mon travail.

Je m'étais adressé à M. le comte Lionel de Bondy, notre collègue depuis la mort de son père, pour avoir quelques renseignements indispensables et, peu de jours après, je recevais une lettre très gracieuse, accompagnée d'un manuscrit compact, ayant pour titre : *Le Comte de Bondy, sénateur de l'Indre*. C'était une notice biographique détaillée, écrite de la main du frère de M. Lionel et

sous une inspiration toute filiale qui en doublait encore la valeur. Mon honorable correspondant m'annonçait en même temps qu'il avait eu la douleur de perdre son frère bien-aimé, quelques mois après l'achèvement de la notice. Il me priait en outre de lui retourner ce document doublement cher à son cœur, dès que j'en aurais extrait ce qui me semblerait nécessaire.

Après avoir lu ces pages si pieusement élaborées, je renonçai tout d'abord à ma future élucubration et je pensai qu'il y aurait tout avantage à prier M. le comte Lionel de Bondy de venir lui-même, à l'une de vos séances, vous communiquer ce travail si digne d'intérêt.

Puis, en y réfléchissant, j'ai reconnu plus tard que cette notice bien complète d'ailleurs au point de vue général de la carrière si dignement remplie de M. de Bondy père, était un peu trop sommaire, en ce qui touchait aux actes administratifs de l'ancien Préfet de l'Yonne, et c'est là, plus spécialement, ce qui doit préoccuper son historien devant la Société des Sciences historiques de ce département. J'avais rassemblé les pièces les plus importantes à consulter, et muni de ce dossier tout départemental, je me suis mis à l'œuvre. La famille de Bondy voudra bien ne considérer mon modeste travail que comme un simple complément de son précieux manuscrit.

Né à Paris en 1802, François-Marie-Taillepieu de Bondy, était fils du comte de Bondy, dont la carrière politique et administrative l'avait, pendant plus d'un demi-siècle, mis en évidence et recommandé à ses contemporains. En effet, M. de Bondy père, au moment de la Révolution, était directeur de la fabrique des assignats, puis devint successivement chambellan de l'empereur, maître des requêtes, conseiller d'Etat, préfet de Lyon, préfet de la Seine, député de l'Indre et Pair de France. Comme préfet de Lyon, il avait rendu de signalés services en ordonnant le dessèchement des marais de Perrache, qui firent place à l'un des beaux quartiers de la ville. Il devait transmettre à son fils le génie de l'administration et se souvenait que les armes de sa famille avaient pour devise ces trois mots : *aspera non terrent*. Tous deux restèrent fidèles à cette noble consigne ; ils ne craignirent pas de braver les difficultés pour atteindre le but.

Après de bonnes études universitaires, François de Bondy, fut admis à l'école polytechnique et, deux ans plus tard, à l'école d'application d'artillerie. Sa vocation pour les armes semblait bien affirmée, quand un malheur de famille vint changer, malgré lui, ses dispositions premières. Son frère aîné, qui avait suivi la carrière diplomatique, vint à mourir prématurément. Devenu fils

unique, il ne put résister aux supplications de ses parents désolés qui lui firent comprendre qu'il mettrait le comble à leur douleur et à leur isolement, en donnant son choix à la vie des camps et des garnisons lointaines. Plein de résignation et de courage, il alla s'asseoir sur les bancs de l'école de droit, conquit rapidement de nouveaux grades et fut nommé, en 1828, auditeur au Conseil d'Etat.

La révolution de 1830 le trouva tout préparé pour la carrière administrative ; ses idées libérales, son instruction sérieuse, la correction et la fermeté de son attitude, au milieu des orages de chaque jour, le firent distinguer par le nouveau pouvoir ; il fut immédiatement appelé à la Préfecture de la Corrèze et, après un noviciat de trois années, qui fut aussi fécond pour le département que pour lui-même, M. de Bondy fut nommé préfet de l'Yonne.

Son avènement devint le signal de réformes importantes et de créations nouvelles, qu'il est à propos de rappeler ici.

En première ligne, le service des enfants assistés avait plus particulièrement attiré son attention. Frappé de leur progression numérique exorbitante, signalée par les statistiques officielles, pour tous les départements de la France, il avait débuté, dans la Corrèze, par un coup d'état, qu'il n'hésita pas à renouveler dans le département de l'Yonne.

La progression était généralement attribuée à la facilité laissée aux abandons par la liberté des tours, à la démoralisation progressive, au relâchement des liens de la famille, enfin à une foule d'abus, que les administrations trop complaisantes toléraient et favorisaient le plus souvent.

Un des premiers soins de M. de Bondy fut d'examiner la marche suivie, dans son nouveau département, concernant les enfants assistés.

Il vit d'abord que l'entretien de 860 enfants environ coûtait au département et aux communes 102,000 fr., ce qui portait la dépense moyenne et annuelle d'un enfant à 118 fr.

Après de laborieuses investigations, il découvrit que beaucoup d'enfants étaient placés chez leurs propres mères ; que les mois de nourrice et les pensions n'arrivaient pas intégralement aux nourrices ; que les hospices bénéficiaient sur les nourrices par certains arrangements particuliers et prétendaient se dédommager ainsi des dépenses intérieures occasionnées par le séjour des enfants non placés à la campagne, dépenses que la loi met formellement à leur charge ; enfin, que les frais de layettes et de vêtements, au lieu d'être supportés par les hospices, conformément au décret de 1811, étaient payés au moyen d'un contingent réparti sur toutes les communes.

Pour obvier à ces graves inconvénients, M. de Bondy prit des mesures rigoureuses :

Il décida tout d'abord que les nourrices seraient payées directement par les percepteurs des contributions directes ;

Il fit rayer des budgets communaux les contingents appliqués aux frais de layettes et vêtements et retourner aux hospices la charge de pourvoir à ces dépenses qui leur sont légalement imposées ;

Enfin, il ordonna le déplacement des enfants en âge d'être transportés sans inconvénients pour leur santé et leur existence.

Il en résulta que l'effectif primitif de 921 fut réduit deux mois plus tard à 432 et que le budget de 66,000 fr. descendit l'année suivante à 35,000 fr.

Cette petite révolution devait provoquer des résistances.

L'hospice d'Auxerre produisit un mémoire au Conseil général. On y revendiquait avec énergie tous les droits que l'initiative préfectorale venait frapper d'interdit : ceux de la tutelle, ceux du déplacement, ceux du paiement direct des nourrices, ceux, enfin de l'indemnité pour les dépenses intérieures.

En réponse à ces récriminations, M. de Bondy, publia une brochure qui réfutait les objections les plus spécieuses.

« Sans prétendre avoir trouvé toutes les corrections que réclame  
 « la matière, écrivait-il, j'ai pensé que je ferais une chose utile en  
 « signalant plusieurs améliorations désirables et dont une double  
 « expérience m'a mis dans le cas, plus que je ne l'aurais voulu  
 « peut-être, de reconnaître l'indispensable nécessité. Il ne s'agit  
 « pas d'une question purement spéculative, mais d'une branche  
 « considérable d'un service public, qui touche à la fois aux  
 « intérêts de la morale et de la fortune des départements ; à la  
 « morale, car il est loin d'être démontré que la misère des parents  
 « soit la principale cause des abandons et des expositions d'en-  
 « fants ; à la fortune des départements, car la seule dépense des  
 « mois de nourrice des enfants trouvés, doublée depuis vingt  
 « ans, en est venue au point d'absorber environ le tiers des res-  
 « sources départementales totalisées. Lorsqu'une taxe de bien-  
 « faisance acquiert un chiffre si exorbitant, il est permis de la  
 « discuter et de combattre les abus qui ont pu la grossir ainsi. »

Le mémoire de M. de Bondy eut un retentissement qui franchit de beaucoup les limites du département de l'Yonne. Le Ministre de l'intérieur l'expédia à tous les Conseils généraux pour avoir leur avis sur les réformes indiquées. Le Conseil général de l'Yonne, dans sa session de 1835, formula son opinion qui, sauf quelques modifications légères, fut conforme à celle de l'honorable administrateur.

Outre les réformes administratives et financières réclamées dans son mémoire, M. de Bondy désirait l'institution d'hospices d'apprentissage et d'incurables, pour y recevoir, d'un côté, les enfants estropiés et infirmes susceptibles d'apprendre un métier, et de l'autre les incurables, dont la position était une charge sans compensation pour l'avenir. N'oublions pas que c'est à son initiative que le service des enfants assistés doit l'institution d'un inspecteur départemental et des médecins officiellement chargés de visiter périodiquement les élèves.

En somme, le travail de l'ancien préfet de l'Yonne restera comme une tentative intelligente vers le mieux et le bien. Plus d'une réforme indiquée dans sa brochure est passée à l'état de fait accompli ; on y puisera encore de précieuses indications pour l'avenir.

Parmi les revendications que réveillent presque toujours les idées nouvelles, nous devons rappeler la publication d'un mémoire imprimé à Auxerre, en 1837, ayant pour titre : *Des Enfants trouvés*. Il émanait d'un magistrat dont le nom est resté cher à notre cité, M. de Molènes, alors procureur du roi près le Tribunal civil de ce département.

Ce plaidoyer, aussi remarquable par le talent de l'écrivain que par la sincérité de ses convictions, se terminait par les conclusions suivantes :

On a toujours la mort à côté de soi, quand on économise sur le régime des enfants assistés :

Veut-on supprimer les tours, pour diminuer le nombre des abandons ? on provoque à l'infanticide.

Veut-on économiser sur les mois de nourrice ? Les enfants mourront de faim.

Sur les layettes et les vêtements ? Ils mourront de froid.

Sur les pensions ? Ils mourront de fatigue, écrasés de travaux.

Ainsi, à chaque économie, la mort.

On le voit, le procureur du roi, à cette occasion, s'était largement drapé dans sa toge d'accusateur public et son réquisitoire dépassait les limites d'une équitable appréciation.

M. de Bondy, avait traité la question en administrateur et économiste, M. de Molènes l'envisageait au point de vue de la philanthropie d'un rêveur.

Non, les mesures proposées par M. de Bondy et mises successivement en pratique n'ont pas eu le dramatique résultat prédit par son antagoniste : le bien-être des enfants trouvés s'est accru ; leur mortalité relative a diminué. Ces deux honnêtes champions étaient faits pour s'entendre, et s'ils vivaient encore, ils se ten-

draient la main. L'un constaterait que les conditions matérielles du service ont subi les plus heureuses transformations; l'autre démontrerait que la question d'argent n'a fait défaut nulle part.

Elle a progressé parallèlement aux besoins démontrés; quand M. de Bondy quitta la préfecture de l'Yonne, la dépense des enfants trouvés se soldait par 52,000 fr. La somme votée au budget de 1897 dépasse 175,000 fr. Mais il ne faut pas oublier que cette progression est due surtout à l'institution des secours temporaires, dont la dépense outrepassa la somme afférente à l'ancien budget des enfants trouvés.

Nous demandons grâce pour le développement que avons cru devoir consacrer à la question des enfants assistés; elle a une importance majeure dans notre économie sociale et nous devons ces commentaires à la mémoire de M. de Bondy, qui fut l'une des sentinelles avancées de cette campagne si véritablement humanitaire.

Une autre question préoccupa vivement M. de Bondy pendant son administration préfectorale, ce fut la question du recrutement.

La loi de 1832, alors en vigueur, était l'objet de certains reproches, dont le plus légitime signalait l'inégalité des chances individuelles et cantonales, sous l'influence du tirage au sort, pour la formation du contingent. Il était alors prélevé d'après le nombre des inscrits de la classe. Il en résultait que les cantons et les départements payaient, relativement entr'eux, un impôt proportionnel bien différent.

« En suivant bien attentivement, le cours des opérations de  
« plusieurs classes, dit M. de Bondy dans sa brochure, j'avais  
« remarqué que toujours dans certains cantons, tels que Guillon,  
« Ancy-le-Franc, Pont-sur-Yonne, le contingent était clos par  
« un numéro peu élevé, tandis que toujours aussi, dans certains  
« autres, en plus grand nombre, ceux de Cerisiers, Bléneau, Toucy,  
« St-Sauveur, le dernier numéro du contingent montait très haut.  
« Je pensais naturellement que ce qui avait lieu entre les cantons,  
« devait se reproduire entre tous les départements de la France et  
« je m'occupai de recueillir pour les cinq classes de 1835 à 1839,  
« des renseignements certains. Mes prévisions se trouvèrent  
« confirmées; il en résulta pour moi la conviction qu'en deman-  
« dant des contingents proportionnels au nombre des jeunes  
« gens inscrits sur les tableaux d'une classe, le mode actuel ne  
« satisfait qu'à une équité mathématique, mais n'assure pas les  
« mêmes chances à tous les jeunes français appelés à recruter  
« l'armée, et qu'ainsi est violée la condition essentielle de justice  
« d'un impôt, qui a le sort pour règle.

« Le résultat de cet examen était aussi de me démontrer que le département de l'Yonne, qui devait avant tout fixer mon attention, est placé dans une condition mauvaise, car ici l'aptitude militaire est au-dessous de la moyenne générale. »

C'est à la suite de ces recherches que M. de Bondy réclama la répartition basée sur le nombre de jeunes gens reconnus propres au service. Ce vœu avait déjà eu quelques précédents et avait été l'objet d'une proposition faite à la chambre des Pairs, par le général d'Ambrugeac et le marquis de Laplace.

Le préfet de l'Yonne consigna ses observations dans un écrit qu'il fit distribuer aux membres du conseil général de l'Yonne, ainsi qu'aux députés et pairs de France.

M. de Bondy ne se doutait pas alors qu'il aurait, trois ans plus tard, l'occasion de plaider la même cause devant la chambre des Pairs. En effet, au mois d'avril 1843, le préfet de l'Yonne, devenu Pair de France, fut l'auteur d'un amendement conforme aux conclusions des études précitées. Il le défendit vaillamment dans deux discours remarquables, qui figurent au *Moniteur universel*. L'orateur avait été à la hauteur de l'homme convaincu. Mais le maréchal Soult, alors ministre de la guerre, réclama le *statu quo*, par cette raison que sur quatre-vingt-six départements consultés, huit seulement, dont l'Yonne faisait partie, avaient été favorables à l'amendement de M. de Bondy. La raison du plus fort est toujours la meilleure. L'amendement fut rejeté.

Depuis cette époque, les lois de 1872 et de 1889 ont fait disparaître les inconvénients et les réclamations que nous venons de mentionner, sans être à l'abri d'autres griefs qu'il ne nous appartient pas de reproduire ici.

En 1833, l'année même où M. de Bondy prenait possession de la Préfecture de l'Yonne, une loi décréta que tout département serait tenu d'entretenir une école normale primaire, soit par lui-même, soit en réunissant un ou plusieurs départements. Cette école manquait encore à Auxerre. Grâce aux mesures prises par le Conseil général, à la requête expresse de M. de Bondy, elle fut ouverte en 1835. Après des débuts assez timides, sous l'action incertaine de professeurs encore inexpérimentés, elle prit, en 1838, un essor inattendu.

Un nouveau directeur y avait été installé. *Ernest Badin*, était un enfant d'Auxerre ; orphelin de père et de mère dès son jeune âge, il avait commencé ses études dans son pays natal, grâce aux soins de son frère aîné. A dix-huit ans, il emportait à Paris un drame intitulé *La Saint-Barthélemy* qu'il fit recevoir, à correction, au Théâtre des Nouveautés. Après avoir revé quelques mois de gloire

et de fortune littéraire, ne voyant rien venir, il suivit les conseils de quelques amis : il concourait pour l'Ecole normale de Versailles, y obtint une bourse et ne tarda pas à s'y faire distinguer. Devenu élève maître, il était nommé, en 1834, instituteur primaire à Versailles. Dans ces entrefaites, l'Académie des sciences morales et politiques avait mis au concours le sujet suivant : « Quels perfectionnements pourrait recevoir l'institution des écoles normales primaires, considérée dans ses rapports avec l'éducation morale de la jeunesse ? » Le prix ne fut pas décerné, mais Badin, qui avait envoyé un mémoire, obtint une mention honorable. Les circonstances l'avaient mis en rapport avec le célèbre historien, Augustin Thierry, qui le prit en affection et le fit mettre à la tête de l'Ecole normale d'Auxerre. Il n'avait alors que vingt-cinq ans.

M. de Bondy trouva dans Ernest Badin, un collaborateur digne de lui. Leurs idées sur la mission de l'instituteur étaient les mêmes : tous deux avaient la conscience de ce que l'on doit exiger du maître préposé à l'éducation morale et intellectuelle des jeunes générations. Dix ans plus tard, Badin, épuisé par les travaux et les veilles et presque à son lit de mort, signalait, dans son testament suprême, l'action féconde et bienfaisante de M. de Bondy, en rappelant les paroles qu'il avait prononcées à l'inauguration de l'Ecole normale. Aussi se plaisait-il à citer les éloges que les inspecteurs généraux avaient prodigués à cet établissement, en le plaçant bien au-dessus des écoles normales circonvoisines, et en le proclamant l'égal de l'Ecole modèle de Versailles. Badin mourut en 1848, à 35 ans, au déclin des illusions et des espérances que la révolution de février avait réveillées dans son âme. C'était au moment où notre compatriote Achille de Vaulabelle devint ministre de l'instruction publique. Ses relations amicales avec ce nouveau dignitaire lui permirent d'avoir avec lui une longue conférence au sujet du programme qu'il préparait depuis plusieurs années. Par malheur, Vaulabelle, encore étranger aux questions administratives de ce genre, troublé dans sa quiétude ordinaire d'historien bénévole, lui parut mal disposé à le satisfaire ; il s'en retourna, le cœur plein d'amertume, et s'éteignit quelques semaines après (1).

Pendant l'évolution si prospère de l'Ecole normale, on put remarquer, parallèlement, les efforts des communes pour se procurer de maisons d'école. En remontant à la fin de l'année

(1) L'Ecole normale fondée en 1834, fut d'abord installée dans l'ancien logement du directeur d'un dépôt d'étalons, puis son insuffisance ayant été



1833, M. de Bondy avait constaté que sur 470 communes, 166 maisons d'école seulement existaient à cette époque — 304 communes en étaient dépourvues. Sept ans après, vers la fin de 1840, le nombre de maisons d'école appartenant aux communes était de 296 qui, jointes à celles tenues à loyer, formaient le nombre de 449 écoles communales.

Dans son remarquable rapport au Conseil général, M. de Bondy n'oublie pas de démontrer les progrès de l'instruction publique dans le département, à l'aide de deux tableaux comparatifs empruntés au recrutement, pendant la période de 1827 à 1840. Ce travail, continué depuis sur une période de 40 années et plus, n'a fait que confirmer l'accroissement *des lettrés* dans nos trente-sept cantons. Il reste à savoir si cette instruction généralisée à outrance répond bien aux conditions du magnifique programme élaboré par MM. de Bondy et Badin.

Les travaux de la voirie vicinale et départementale reçurent la plus large extension pendant la période de 1833 à 1840, favorisés par une loi nouvelle et par le zèle infatigable de M. de Bondy. Il nous est impossible d'entrer ici dans les innombrables détails qui se rapportent à la construction et au classement de ces voies de communications. Nous en dirons autant des opérations qui concernent les voies navigables, la rivière de l'Yonne, le canal de Bourgogne, le canal du Nivernais. Il faut revoir toutes ces questions à tête reposée, dans le rapport lumineux du Préfet, qui semble passé maître comme ingénieur, ce qui ne doit pas nous surprendre : M. de Bondy avait été l'un des élèves distingués de l'École polytechnique.

reconnue, on l'abandonna pour élever de nouveaux bâtiments au centre des jardins de St-Germain. La pose de la première pierre fut faite en 1841, par M. de Bondy.

On y plaça une inscription latine ainsi conçue :

HOC IN LOCO  
 QUEM OLIM INSTITUTE IN ABBATIA SANCTI GERMANI SCHOLÆ  
 ILLUSTRAYERUNT  
 NUNC SCHOLÆ NORMALIS DICTÆ AD USUM DESTINATA  
 UT IBIDEM INFORMARENTUR IDONEI PERITIQUE MAGISTRI  
 QUI, ACCEPTA DISCIPLINARUM BENEFICIA  
 PROVINCIÆ POPULIS VICISSIM DIVIDERENT,  
 CÆDIFICATA EST DOMUS  
 CURANTE DOMINO COMITE T. DE BONDY, VIRO HAUD IGNARO, SCIENTIARUM  
 FAUCTORE, ICAUNENSIS PROVINCIÆ PRÆFECTO, DOMINIS GALLOIS, TAMBOUR,  
 CHARRIÉ, CHALLE ET BAZOT, SCHOLÆ INSPECTIONIS PARTES HABENTIBUS  
 BADIN REGENTE  
 ANNO DOMINI MDCQCXLI

Il donna une nouvelle preuve de ses aptitudes si variées, dans les débats préliminaires suscités par le projet de création de la ligne du chemin de fer, Paris-Lyon-Méditerranée. Le gouvernement avait ordonné l'étude en suivant les vallées de la Seine, de la Tille et de la Saône ; le tracé par le territoire de l'Yonne était mis à l'écart. C'était une question de vie ou de mort pour notre département. Dès l'année 1833, elle vint s'imposer aux préoccupations du Conseil général. M. de Bondy dirigea vaillamment cette campagne, dont il se fit, en 1841, l'historien le plus autorisé. Elle aboutit à la formation du comité de Bourgogne, dont M. le marquis de Louvois, président du Conseil général, eut la direction suprême ; il eut pour aide de camp le plus dévoué M. de Bondy lui-même, et, après les démarches les plus multipliées, les efforts et les sacrifices les plus méritoires, le département de l'Yonne obtenait gain de cause. La loi du 26 juillet 1844 décrétait l'établissement du chemin de fer de Paris-Lyon-Méditerranée, passant par Sens, Joigny, Tonnerre et Dijon. Quelques années plus tard, on inaugurait la ligne de Laröche à Nevers. Les intérêts du chef-lieu départemental avaient reçu satisfaction pleine et entière. M. de Bondy devenu Pair de France, n'y avait pas été étranger.

Dans une autre ordre d'idées, c'est encore à M. de Bondy que l'on dut la création de l'*Annuaire de l'Yonne*, encore debout, après 60 années de succès. Le Conseil général, dans sa session de 1835, prenait la délibération suivante :

« Une statistique du département serait une collection précieuse pour l'administration et les citoyens, aussi le Conseil général ne peut qu'applaudir au projet conçu par M. le Préfet, de s'occuper d'un travail qui intéresse si vivement la science de l'économie politique. Déjà l'un des prédécesseurs de ce magistrat avait commencé une entreprise si utile, lorsque des circonstances indépendantes de sa volonté en arrêtaient l'exécution. Le Conseil, s'associant aux sentiments de M. le Préfet, fait des vœux pour que tous les hommes éclairés secondent ses efforts, et qu'il lui soit réservé, grâce à leur concours, d'élever un monument qui, en honorant son administration, deviendra un témoignage de son amour pour la science.... »

L'éditeur fut bientôt trouvé ; M. Perriquet en avait d'avance conféré avec M. de Bondy, qui fit allouer une subvention de 1000 fr. pour aider aux frais de l'*Annuaire*. Un comité général, sous la présidence de M. le Préfet, fut institué, ainsi qu'une commission spéciale chargée de vérifier et d'approuver les documents rédigés. Le premier volume de l'*Annuaire* parut en 1837. MM. Charodon, Leclerc, Challe, Arrault, Chaillou des Barres, Vérollet d'Am-

bly, Quantin, Lechat et quelques autres non moins recommandables, tinrent à honneur d'inaugurer l'*Annuaire de l'Yonne* par d'intéressantes publications. M. de Bondy lui-même voulut payer de sa personne. Il fit insérer un document sur les populations spécifiques du département de l'Yonne, œuvre intéressante et curieuse qui n'avait pas de précédent dans la contrée. Il se réservait d'y ajouter des commentaires sur les causes de l'agglomération ou de la dissémination des habitants, sur leurs rapports avec le commerce, l'industrie, la grande culture, la topographie des localités, la vie moyenne et la santé physique et morale des populations. Cette enquête, si elle ne fut pas poursuivie par lui-même après son départ de l'Yonne, fit surgir d'autres travailleurs qui s'emparèrent de son idée et dotèrent plus tard l'*Annuaire* de publications économiques et statistiques qui resteront comme de précieux matériaux pour l'histoire de ce département.

Outre ces créations départementales, M. de Bondy laissa encore à l'hôtel même de la préfecture, des gages de sa sollicitude éclairée.

On sait que cet hôtel était jadis le palais des évêques d'Auxerre et qu'il avait conservé de précieux spécimens de l'architecture du moyen-âge. Son histoire, esquissée à grands traits par M. Quantin, dans l'*Annuaire* de 1869, nous rappelle les faits les plus intéressants qui s'y rattachent. Ici nous laisserons parler notre savant archiviste :

« Plusieurs papes et plusieurs souverains de France ont habité  
 « l'Évêché : Innocent II en 1131 ; Alexandre III en 1163 ; Charles VI  
 « en 1412 ; Louis XIII en 1631 ; Louis XIV, qui y vint six fois ; enfin  
 « Napoléon I<sup>er</sup> qui y coucha le 16 mars 1815, à son retour de l'île  
 « d'Elbe. C'est là qu'il rencontra le maréchal Ney, qui était accouru  
 « au devant de lui et chez son beau-frère, M. Gamot, alors préfet  
 « de l'Yonne.

« Sur le côté nord du pignon ogival, Gui de Mello ajouta une  
 « double chapelle délicatement bâtie et qui a été dénaturée par  
 « M. Séguier, puis démolie ; c'est aujourd'hui la salle du Conseil  
 « général.

« De nos jours, en 1836, ce côté de la préfecture a reçu de gran-  
 « des modifications. M. de Bondy, alors préfet, amateur des choses  
 « d'art, résolut de restaurer le vieux palais et de le rendre plus ha-  
 « bitable. Il enleva un massif énorme de terre, qui masquait tout le  
 « rez-de-chaussée et conduisait, par une pente, à un perron élevé,  
 « devant le premier étage. En même temps disparut un long  
 « bâtiment du XIII<sup>e</sup> siècle qui servait de communication avec la  
 « cathédrale. La cicatrice ouverte à ce côté de l'hôtel fut bouchée  
 « par une jolie façade de style français du commencement du

« xvi<sup>e</sup> siècle, composée par M. Piel, architecte d'avenir, qui n'a  
« laissé que cette œuvre.

« La réaction en faveur du gothique avait trouvé en M. de Bondy  
« un chaud partisan ; le vieux palais des évêques fut sauvé de la  
« destruction dont il était menacé, par le projet dressé en 1824 et  
« qui consistait en une suite de bâtiments dans le style antique,  
« dont le large pavillon qui flanque au nord le pignon ogival  
« n'était que le commencement et fut élevé sur les dessins de M. Le-  
« blanc, ingénieur des ponts et de chaussées.

« Je mettrai encore, ajoute M. Quantin, au nombre des objets  
« à signaler, la porte de l'hôtel qui s'ouvre sur le grand escalier.  
« Ce morceau, dont presque tous les panneaux sont de sculpture  
« gothique de la fin du xv<sup>e</sup> siècle, fermait l'entrée du passage de  
« l'Evêché à la cathédrale, derrière le chœur. Il est aux armes de  
« l'évêque Jean Baillet (1477-1513).

« M. de Bondy fit restaurer cette porte et l'adapta à sa nouvelle  
« destination. Il fit placer, derrière, cette inscription qui rappelle  
« les travaux de restauration de la Préfecture, en même temps  
« que l'origine de la porte :

SÆCULO LABENTE XV  
ME CONSPICUAM INSIGNIS QUE SUIS DISTINCTAM POSUERAT  
REVERENDISSIMUS JOHANNES BAILLET, AUTISSIODORENSIS ECCLESIE  
EPISCOPUS  
UT PER ME CLAUDERETUR VIA PARTICULÆ QUÆ TUNC A PALATIO  
PRÆSULIS  
AD BASILICAM DUCEBAT  
CONVERSA RERUM SERIE, CUM INANIS JACEBAM ET DESPECTA  
FRANCISCUS-MARIA TAILLEPIED, COMES DE BONDY, YCAUNENSIS  
PROVINCIE PRÆFECTUS,  
VIR OMNI DOCTRINA LIBERALI POLITUS,  
HIC ME INSIGNITER RESTITUIT, MONUMENTUM SACRI  
TEMPORIS,  
DOMUSQUE JUSSU SUO REEDIFICATÆ ADITUS ORNAMENTUM  
ANNO DOMINI MDCCCXXXVI

Ce souvenir méritait de figurer dans la notice que nous consacrons à la mémoire de M. de Bondy.

Si nous parcourons le volume de l'*Annuaire* pour 1896, nous trouvons la très complète énumération des préfets de l'Yonne, depuis 1800 jusqu'à nos jours. Cette longue galerie, intéressante à plus d'un titre, éveille une réflexion qui a bien droit d'être mentionnée ici même. En comptant les préfets qui ont administré notre département pendant la première moitié de ce siècle, soit

jusqu'en 1847, nous en trouvons huit seulement dont la résidence moyenne a été de six années. Quatre d'entre eux, MM. de Labergerie, de Gasville, de Bondy et Saladin eurent ensemble une moyenne de dix ans de service dans l'Yonne. Si nous additionnons la colonne des préfets de la seconde période depuis 1848, jusqu'à 1896, nous arrivons au nombre exorbitant de trente avec une moyenne d'environ dix-huit mois de résidence pour chacun d'eux.

Y a-t-il similitude dans les conditions faites à MM. les Préfets des deux catégories ? Evidemment non. Ceux de la première période ont pu disposer du temps rigoureusement nécessaire aux réformes et aux créations qui leur paraissaient indiquées ; ceux de la seconde, au contraire, arrêtés dès leurs premiers pas, n'ont-ils pas été frappés d'impuissance relative en raison même de leur instabilité ? C'est une question de bon sens pur et simple sans aucune autre préoccupation que l'idée pratique. Il est de toute évidence que M. de Bondy, préfet pendant dix-huit mois seulement, ne serait jamais arrivé aux résultats que nous avons signalés. Il n'aurait laissé qu'une ébauche imparfaite, dont les lignes auraient été abandonnées au hasard des aspirations de ses successeurs. N'oublions pas qu'il avait alors pour secrétaire général, M. Les-cuyer, et pour conseillers de préfecture, MM. Challe et Chérest, tous trois avocats et légistes des plus recommandables. Il était merveilleusement secondé par ses chefs de division, quand un décret du 21 décembre 1844, l'appela à la chambre des Pairs, où son père, M. de Bondy, ancien préfet de la Seine, avait siégé depuis 1832.

Ici devrait finir la tâche de l'historien de l'ancien Préfet de l'Yonne : mais il était de notre devoir de suivre jusqu'au bout de sa longue carrière, l'homme de bien, l'habile administrateur qui a laissé chez nous tant d'œuvres utiles, tant d'honorables souvenirs et qui nous a donné un dernier gage de ses sympathies en acceptant, en 1857, le titre de membre de notre Société des sciences historiques, qu'il a conservé jusqu'à sa mort.

Pour saisir d'un coup d'œil rapide les phases successives de son existence publique et privée, nous sommes heureux de trouver un guide assuré dans le manuscrit que nous devons à l'obligeance de la famille de Bondy.

A la chambre des Pairs, en dehors de ses deux discours sur le recrutement en 1843, M. de Bondy ne paraît pas avoir recherché les succès de tribune. Il était surtout apprécié à sa juste valeur au sein des commissions de la haute assemblée. C'est dans le huis-clos des discussions législatives que son savoir et son expérience lui fournissaient des armes plus solides et plus pénétrantes que le clinquant des périodes oratoires.

En 1847, il perdait son père et quelques mois plus tard son siège à la chambre. La révolution de février vint faire table rase des institutions de 1830 ; il crut devoir disparaître avec le gouvernement qu'il avait servi.

Ce fut au château de la Barre, dans le département de l'Indre qu'il vint se fixer. Il y possédait un domaine considérable où son activité incessante trouva de nouveaux éléments de travail et de satisfactions nouvelles. L'agriculture, à laquelle il avait été initié dès sa jeunesse devint, après la science administrative, sa passion la plus ardente.

Possesseur d'une grande fortune, il savait que les améliorations agricoles ne s'accomplissent qu'au prix de beaucoup d'argent et d'un travail opiniâtre. C'est là surtout qu'il se souvint de la devise de sa famille : *Aspera non terrent* ! Il se voua corps et âme au progrès de la culture de cette région encore bien arriérée ; il introduit l'usage des machines et en démontre les avantages ; il multiplie les pâturages dans les conditions les plus heureuses ; il se fait éleveur et obtient bientôt, pour ses produits, les plus belles récompenses dans les concours régionaux. Frappé de l'état lamentable d'une partie de la Brenne, où des marais infects et fangeux perpétuaient la misère et l'insalubrité, il résolut d'y appliquer ses connaissances d'ingénieur et d'agronome.

De concert avec de grands propriétaires convertis à ses idées, il se mit à l'œuvre ; un drainage savamment combiné favorisa l'écoulement des eaux stagnantes, dessécha les étangs les plus inutiles ; les terrains furent remaniés et pourvus de voies de communications ; plus de 4,000 hectares furent reconquis à la culture et l'on vit bientôt l'aisance et la santé des populations, proclamer les bienfaits de la science et du travail fraternellement associés.

Outre ces améliorations toutes locales, la question des chemins de fer attira la sollicitude de M. de Bondy. Celui de la vallée de la Creuse, si important au point de vue stratégique, si utile pour le développement industriel et commercial de la ville du Blanc, obtint plus spécialement son concours ; il eut la satisfaction de le voir terminer de son vivant.

Tant de dévouement et de services rendus le recommandèrent à l'affection et à la reconnaissance des habitants de la contrée ; en 1867, il était élu conseiller général par le canton de St-Gauthier, qui ne pouvait choisir un représentant plus habile et plus autorisé.

Bientôt la guerre de 1870 vint brusquement interrompre les pacifiques et fécondes occupations de l'ancien préfet de l'Yonne. Il s'agissait maintenant de la défense du pays et de l'avenir

de la France. M. de Bondy avait deux fils qui n'attendirent pas que l'on réclamât leurs services ; ils s'empressèrent de les offrir spontanément. L'aîné, M. Lionel, fut incorporé d'abord comme capitaine, puis comme chef de bataillon des mobiles de l'Indre, qui partagea la fortune de l'armée de la Loire, longue et rude campagne qui lui valut la croix de la légion d'honneur.

Le second, Olivier de Bondy, dont nous avons rappelé la mort prématurée et qui fut l'auteur du manuscrit biographique qui nous sert de guide assuré, avait pris du service dans les mobiles de Seine-et-Marne. Nommé capitaine d'une compagnie, son régiment fit partie des troupes qui se replièrent sur Paris et fut enfermé dans la capitale.

Il y prit part à plusieurs engagements qui ont marqué les douloureuses étapes de ce long et terrible siège. Il en sortit sain et sauf, mais sa conduite avait été celle d'un brave et la croix d'honneur fut sa légitime récompense.

M. de Bondy père, à son tour, eut à payer sa dette à la patrie en danger. Elu par 50,000 voix, député de l'Indre à l'assemblée nationale, il se rendit immédiatement à Bordeaux, où il retrouva quelques-uns des anciens collègues de la pairie et de nombreux amis.

Nous n'avons pas à rappeler ici les graves circonstances qui nécessitèrent cet appel suprême à la nation, ni la part que chacun prit dans les délibérations et les résolutions de l'assemblée nationale. C'est de l'histoire encore palpitante et nous la savons tous par cœur.

Après un mois de séjour et d'orages parlementaires, l'Assemblée dut se transporter à Versailles.

En quittant Bordeaux pour se rendre à cette destination, M. de Bondy, qui savait son plus jeune fils de retour dans l'Indre, le prit à son passage, persuadé que le traité de paix, signé peu de jours auparavant, donnait toute sécurité aux voyageurs. Il se faisait illusion. Arrivé à la hauteur des fortifications de Paris, quelle ne fut pas sa surprise de voir le train s'arrêter et des gardes nationaux armés de révolvers, se présenter à la portière de chaque compartiment. Olivier de Bondy, encore revêtu de son uniforme de capitaine de mobile fut sommé de descendre, à l'exclusion de son père et d'autres voyageurs, et fait prisonnier de la Commune. M. de Bondy père, dans l'impossibilité d'arracher son fils à ses gardiens, se rend le cœur rempli d'angoisses, à son hôtel de la rue Montalivet et se préparait à toutes les démarches les plus urgentes pour réclamer son cher Olivier, quand ce dernier échappé comme par miracle vient se jeter dans ses bras. Il lui raconte que grâce à son sang-froid, à sa présence d'esprit, à ses allures de bon

vivant qui n'indiquaient pas un conspirateur bien dangereux, il avait su tromper la vigilance de ses gardiens. On se mit immédiatement en route pour Versailles où, quelques jours après, tous les membres de la famille se trouvèrent réunis.

Le mandat politique de M. de Bondy, prit fin avec celui de l'Assemblée nationale, en décembre 1875.

Après tant de péripéties, d'oscillations et de tempêtes parlementaires et gouvernementales, il se faisait un bonheur de revenir à ses occupations favorites dans l'Indre, aux études, aux procédés d'améliorations agricoles où il trouvait le meilleur abri contre les déceptions et les mécomptes de la vie politique.

Mais il avait compté sans les électeurs de son cher département de l'Indre qui s'empressèrent, quelques semaines après, de le renvoyer au Sénat, siéger dans la même enceinte où, trente cinq ans auparavant, il s'était assis comme Pair de France. Son mandat de Sénateur de l'Indre lui fut renouvelé jusqu'à sa mort.

En 1889, il avait eu l'honneur de présider la séance d'ouverture du Sénat, comme Doyen d'âge. Il y fut très acclamé. Le 28 novembre de l'année suivante, il s'éteignait doucement, sans souffrance, entouré de sa famille et emportant l'estime, l'affection et les regrets de tous ceux qui l'avaient connu.

Le président du Sénat, en annonçant la triste nouvelle, terminait son éloge par ces paroles émues :

« Il était de ces hommes à l'esprit libéral et modéré qui sont  
 « l'honneur de leur parti et des assemblées où ils siègent, aussi  
 « fermes dans leur opposition au pouvoir personnel, que dévoués  
 « aux principes essentiels d'un gouvernement libre. Vous vous  
 « rappelez tous quelles étaient sa bonne grâce et son aménité. Je  
 « suis certain d'être l'interprète de vos sentiments unanimes, en  
 « disant qu'il nous quitte, à quatre-vingt-huit ans, entouré de  
 « l'estime de tous et de la sympathie générale. »

Une vive approbation et des applaudissements suivirent cette allocution et, sur la proposition de l'amiral Peyron, la séance fut levée en signe de deuil.

Que pourrions nous ajouter à cet hommage si digne, si bien senti et si largement mérité ? Nous ne sommes pas ici les appréciateurs, ni les juges de la carrière politique de M. de Bondy. Nos souvenirs se rattachent surtout aux actes de l'ancien Préfet de l'Yonne, à l'administrateur éclairé, intègre, marchant toujours vaillamment à la conquête du mieux et du bien et qui a laissé chez nous des traces ineffaçables de son passage.

N'étaient-ce pas un devoir et un honneur pour nous d'offrir à sa famille cet humble témoignage de notre reconnaissance.